La Municipalité de Saint-Apollinaire
11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
Tél. : 418 881-3996 Fax : 418 881-4152
www.st-apollinaire.com

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

À L'ÉGARD D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **N° 899- 2021** intitulé : *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 592-2007 afin d'apporter des précisions concernant certains usages prohibés.*

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le processus décisionnel à l'égard de ce projet de règlement a été maintenu par le conseil municipal, lors de sa séance du 1er juin 2020, par la résolution 18226-06-2020, conformément à l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

Conformément à cet arrêté, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil municipal **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur le projet de règlement **N° 899-2021** aura lieu du **9 au 23 février 2021, inclusivement**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur ce projet de règlement et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de cet avis, à Cathy Bergeron, directrice générale adjointe au 11, rue Industrielle, Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0 ou transmettre un courriel l'adresse suivante : cathy.bergeron@st-apollinaire.com.

En conséquences, après la tenue de la présente consultation écrite, le conseil municipal prendra connaissance des commentaires écrits reçus et il pourra adopter le règlement. Ce règlement pourra tenir compte des commentaires écrits reçus pendant cette période de consultation écrite.

L'explication sur ce projet de règlement est présentée sur le site internet de la Municipalité et sur demande, au bureau municipal (par téléphone ou par courriel).

Donné à Saint-Apollinaire le 9 février 2021.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie, le 9 février 2021, à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 9 février 2021.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

Consultation écrite – Arrêté ministériel 2020-033

Projet de règlement numéro 899-2021 modifiant le règlement de construction numéro 592-2007 afin d'apporter des précisions concernant certains usages prohibés

Saint-Apollinaire

S'unir pour réussir

INTRODUCTION

- La Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;
- Le Règlement de zonage est en cours de modification pour autoriser, sous certaines conditions, l'exploitation des camions restaurants à titre d'usage temporaire sur un terrain situé dans la zone 102C ou 103C et qui comporte un bâtiment principal;

LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DOIT ÊTRE MODIFIER POUR PERMETTRE L'UTILISATION CAMIONS

AMENDEMENT - Règlement de construction numéro 592-2007

4.2 USAGES PROHIBÉS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS, VÉHICULES ET DE REMORQUES

Aucune remorque, boîte de camion, camion semi-remorque ou autre construction similaire ne peut servir temporairement ou de façon permanente comme conteneur à déchets ni à des fins d'entreposage de matériel, de produits, d'objets, de matériaux, etc. ni à des fins d'affichage, de panneaux-réclame ou d'enseigne, de remise, de chalet, d'abri ou de camion restaurant (sous réserve de l'article 7.11 du Règlement de zonage numéro 590-2007). De plus, les conteneurs ne peuvent pas servir à des fins d'entreposage ou de remisage, quel que soit l'emplacement sur un terrain ou quelle que soit la zone.

PROCHAINES ÉTAPES

- 12 avril 2021: Adoption du Règlement
- 14 avril 2021: Approbation ou désapprobation du règlement par la MRC de Lotbinière

Pour toute question ou commentaire relatifs à ce projet de règlement, nous vous invitons à écrire à l'adresse suivante:

cathy.bergeron@st-apollinaire.com

au plus tard le 23 février 2021.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.

Saint-Apollinaire

S'unir pour réussir